

Acte d'engagement

**Marché de prestation de nettoyage des locaux de la Chambre
d'Agriculture de Seine-et-Marne - Le Mée-sur-Seine**

Passé en application de la procédure de l'appel d'offres ouvert selon les articles 26, 33, 58 et suivants du Code des marchés publics

VARIANTES / OPTIONS

Le candidat doit remplir un acte d'engagement pour chaque option proposée et doit cocher la case correspondante ci-dessous :

Cet acte d'engagement :

- Correspond à la solution de base unique de la consultation
- Correspond à une ou des option (s)

Préciser laquelle ou lesquelles :

ARTICLES 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de nettoyage et de vitrerie des locaux de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, Le Mée-sur-Seine.

ARTICLES 2 - PARTIES CONTRACTANTES

2.1 - Identifiants

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE ET MARNE
418, rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 00
Fax : 01 64 39 62 52

Pouvoir adjudicateur Monsieur Thierry BONTOUR, Président,
Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics : Dominique IMBAULT 01 64 79 30 82
Comptable assignataire : Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne

Imputation budgétaire : 6286 - nettoyage

Le présent marché est passé en vertu des articles 26, 33, 56, 58 et suivants du Code des marchés publics.

2.2 - Engagements du candidat

- Nom, prénom et qualité du signataire :
- Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant pour mon compte ¹

Agissant pour le compte de la société :

- Dénomination sociale :
- Adresse du siège social :
- Téléphone :
- Fax :
- Numéro SIREN :
- Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

- Agissant en tant que mandataire :
- du groupement conjoint
 - du groupement solidaire

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif au marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne - Le Mée-sur-Seine et remis une attestation sur l'honneur indiquant mon intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère, et dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,

Je m'engage, conformément aux clauses visées ci-dessus, à réaliser la prestation demandée aux conditions définies au titre du présent marché. L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

¹ Cocher la case correspondante

ARTICLE 3 - PRIX

Je m'engage, ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement, exprimée en euros. Le marché est traité à prix forfaitaire.

Nettoyage de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne - Le Mée : prix à l'année (y compris la salle des commissions et la salle ovale) :

Prestation de nettoyage :

- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres

Fournitures des produits sanitaires (savon liquide, papier hygiénique)

- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

Nettoyage de la Salles de Conférence : prix à l'intervention

- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

Nettoyage de la Salle des Sessions : prix à l'intervention

- Montant hors TVA :

- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

Propositions techniques supplémentaires :

- Shampoing et rénovation des moquettes (par m2) ;
- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

- Cristallisation des carrelages (par m2) ;
- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

- Cirage et polissage des sols plastiques, entretien de la métallisation (par m2) ;
- Montant hors TVA :
- Taux de la TVA :
- Montant TTC :
- Montant TTC en toutes lettres :

ARTICLE 4 - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement proposé par la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne est le virement avec un délai de paiement à 30 jours à compter de la réception de la demande par la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne. Ce délai expire à la date du règlement par le comptable public

Le montant du marché sera porté au crédit du compte suivant :

Numéro	
Banque	
Centre de chèques postaux de	
Trésor public	

ARTICLE 5 - BENEFICE DE L'AVANCE FORFAITAIRE

- Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire ¹
- Je ne renonce pas

ARTICLE 6 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché sera exécutoire à compter du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017. Il est renouvelable deux fois, par période d'une année

¹ Cocher la case correspondante

Pour la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne,

Le Président,

Thierry BONTOUR

Le candidat

Représentant habilité pour signer le marché
(cachet & signature)